

## DOSSIER DE CANDIDATURE

### ADMISSION EN CLASSE DE

6<sup>ème</sup>

4<sup>ème</sup>

5<sup>ème</sup>

3<sup>ème</sup>

*(cochez la case correspondante)*

### À Horaires Aménagés Musique ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

#### ELÈVE :

NOM : ..... PRÉNOM : .....

Date et lieu de naissance : .....

Enfant en situation d'handicap :  OUI  NON

Si oui, nature de celui-ci : .....

#### RESPONSABLE LÉGAL :

NOM : ..... PRÉNOM : .....

Adresse : .....

Téléphone fixe : .....

Téléphone portable : .....

Courriel : .....

Etablissement d'enseignement GÉNÉRAL actuellement fréquenté

..... Classe .....

Etablissement d'enseignement MUSICAL actuellement fréquenté

.....



# CONNAISSANCES MUSICALES ACTUELLES

## INSTRUMENT

Instrument pratiqué qui sera joué lors des tests d'admission ?

.....

Date, même approximative, du début de vos études instrumentales

.....

Décrivez succinctement le parcours instrumental

.....

.....

.....

.....

Possédez-vous un instrument personnel ? .....

## FORMATION MUSICALE

Dates, même approximatives, du début de vos études de formation musicale

.....

Décrivez succinctement le parcours de formation musicale

.....

.....

.....

.....

A....., le.....  
(Signature du responsable légal)

*LA PRÉSENTE DEMANDE EST À RESTITUER AVANT LE VENDREDI 7 AVRIL 2023  
AU CONSERVATOIRE DE DOUAI,  
1, Parvis Georges Prêtre - 59500 DOUAI (Tél. 03 27 88 79 74)  
ou à l'adresse mail suivante : [conservatoire-inscriptions@ville-douai.fr](mailto:conservatoire-inscriptions@ville-douai.fr)*

**Important :** même si l'inscription se fait au conservatoire, il est vivement conseillé de se rapprocher également du collège Châtelet (03 27 99 97 97)

N.B. : la présente demande d'admission ne sera recevable que si elle est accompagnée de :

- une photographie d'identité récente portant au dos le nom et le prénom du candidat
- L'admission définitive sera subordonnée :
- à la réussite des tests musicaux prévus le **jeudi 4 mai 2023 à partir de 9h (prévoir la journée)**
- au passage dans la classe envisagée, sur le plan de l'enseignement général,
- au nombre de places disponibles

*Rappel : Les droits d'inscription et de scolarité sont applicables à tous les élèves des classes musicales de 6ème, 5ème, 4ème, 3ème.*